

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 JUILLET 2013

Etaient présents : Mesdames et Messieurs MORIZET Pierre, BERNERON Marcel, PLANTUREUX André, DEFEZ Gérard, LABELLE Sylvie, DEJOLLAT Daniel, GATEAULT André, TISSIER Jacques, DENYS Serge, MOINEREAU Marie-Thérèse, STERVINOUE Frédéric, PASQUER Alain, CHAUDAGNE Danièle, DUMAS Robert, DENIS Christian, BLONDEAU Gérard, LALOGUE Eric, LIAUDOIS Michel, CHAMPIGNY Daniel, PINSARD Antony, CELADON Jean-Jacques, HUBART Jean-Marc, PICCOLO Jean, GUILLOT Jean-Paul, LAMAMY Jean-Marie, CRUNELLE Fabienne, VACHAUD Edith, BERNARD Thierry, CHEZEAUX Jean-Louis, CAUMON Roger, BROUILLARD Patrick, MATHE Isabelle, PLANTUREUX Guy, HERVO Dominique, MARCILLY Nicole, BLANCHARD Gérard, GARNIER Marie-Paule

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 19 Juin 2013.

LECTURE PUBLIQUE

Le Président fait un point sur les transferts de personnels qui devraient avoir lieu en début d'année 2013 et sur le recrutement du bibliothécaire intercommunal. Il y a eu 12 candidats dont 2 se sont distingués. Le choix s'est porté sur un jeune avec une solide formation littéraire. Il aura un rôle de coordinateur, d'animation. Il n'y aura pas de lien hiérarchique avec les autres personnels de bibliothèques. Son premier travail sera d'informatiser et de mettre en réseau les fonds documentaires ; certains objectifs étant que les bibliothèques deviennent des lieux d'échanges culturels et permettent plus de synergie avec les écoles.

OPERATIONS CŒURS DE VILLAGE

Monsieur Thierry BERNARD indique que les dossiers doivent être déposés auprès de la Région avant le 12 juillet. Les aménagements d'espaces publics sont désormais séparés des opérations logements. L'intervention se fait au niveau du pays Brenne pour lequel une enveloppe de 480 000 € a été accordée pour 5 ans. Le taux de subvention est désormais de 30 %, le montant subventionnable ne pouvant pas dépasser 250 000 € de travaux. La commission propose au Conseil Communautaire qui l'accepte, de déposer 5 dossiers :

1 Saint-Aigny pour 250 000 €, 2 Ingrandes pour 150 000 €, 3 Vigoux pour 200 000 €
4 Pouligny StPierre pour 250 000 € 5 Thenay pour 130 000 €.

Ces 5 communes sont d'accord pour supporter la charge supplémentaire liée à la diminution du taux de subvention.

En ce qui concerne les opérations logements, il y a une enveloppe de 360 000 € pour l'ensemble du territoire du PNR Brenne.

Une réunion aura lieu à la rentrée pour étudier les dossiers à déposer à l'automne.

Les élus dénoncent la diminution importante des enveloppes qui permettraient de faire travailler l'économie locale. Mr André GATEAULT regrette qu'il n'y ait pas eu plus d'anticipation dans ces décisions mais souligne également que ces enveloppes importantes qui ont été attribuées ont également fait l'objet de critiques. Thierry BERNARD regrette également ces diminutions importantes mais insiste sur le fait que la Région Centre était la seule à mener une telle politique de cœur de village.

Monsieur Gérard BLONDEAU précise qu'il y a de plus en plus de transfert de charges de l'Etat vers les collectivités mais qu'il n'est plus possible pour ces dernières d'augmenter la fiscalité ; les ménages ne pouvant plus le supporter.

Le Conseil Communautaire charge donc le Président de rédiger un courrier au Président de la Région Centre dénonçant ces diminutions importantes.

SCOT (schéma de cohérence territoriale)

Le Président indique qu'il a rencontré le Président du Parc naturel régional de la Brenne avec les présidents des deux autres Communautés de Communes (Cœur de Brenne et Marche Occitane-Val d'Anglin). Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le principe de création d'un syndicat mixte. Des statuts seront ensuite soumis aux votes des élus communautaires puis transmis à Monsieur le Préfet qui réunira la Commission Départementale de Coopération Intercommunale avant de prendre un arrêté de création.

COEP (Certificats d'Orientation Énergétique du Patrimoine)

Le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité de consulter différents bureaux d'étude pour une mission sur les certificats d'orientation énergétique du patrimoine pour un ensemble de bâtiments dont la Communauté de Communes est propriétaire et autorise le Président à solliciter les subventions.

ENERGIES RENOUVELABLES Intervention de Pierre MORIZET

« En préambule, quelques chiffres :

20 éoliennes (Chazelet, Saint-Civran, Sacierges-Saint-Martin et Sauzelles, Pouligny-Saint-Pierre) ce sont :

207 620€ de revenus fiscaux par an pour la Communauté de Communes Brenne Val de Creuse,

152 120€ de revenus fiscaux par an pour le département.

À peu près une somme identique pour l'ensemble des communes concernées par les projets.

Chiffres calculés sur la loi de finance 2011.

Durée de vie d'une machine, entre 20 et 25 ans.

Que faire sur nos territoires pour contribuer au développement des énergies renouvelables décentralisées, pour que le débat sur la « Transition énergétique » mis en place par le Gouvernement ne devienne un Grenelle de l'environnement bis, un ballon bien dégonflé ?

.Aujourd'hui, la transition énergétique doit se mettre en marche ; nous sommes contraints à l'accompagner urgemment et nous devons être de ceux qui y contribueront par des actions volontaristes. Les élus doivent s'approprier cette thématique générale de l'énergie et comprendre comment nos territoires vont progresser dans ce domaine dans les années à venir. Nous devons être de ceux qui doivent relever les défis que nos sociétés ont créés en brûlant les ressources énergétiques fossiles, relever ces défis tout en revitalisant nos territoires afin d'assurer la transition vers une société plus apaisée, dans un monde mesuré et supportable ; c'est à partir de projets territoriaux que l'on développera efficacement les énergies renouvelables, que l'on pourra mettre en place une politique de sobriété et d'efficacité énergétique et cela ne pourra se faire facilement que dans des communautés de communes.

Des collectivités ont déjà donné l'exemple : la Communauté de Communes du Méné, en Bretagne, qui mobilise ses ressources humaines et naturelles pour devenir, à terme, un territoire à énergie positive (TEPOS) ou tout du moins un territoire passif ; celle du Val de Drôme et la Biovallée drômoise, un territoire de 120 communes qui s'est fixé un objectif 100% d'EnR en 2020 ; la commune de Montdidier, qui s'est engagée dans une politique dynamique de transition énergétique, avec, dans un premier temps, l'installation de 4 éoliennes municipales, a pour objectif de produire autant d'électricité que la commune en consomme. L'exemple de l'Allemagne, que l'on cite souvent, pays connu pour s'être engagé dans la transition depuis des années, même si ce n'est pas parfait, et où « ça marche ! » ; il suffit de regarder Dardesheim, une petite bourgade d'un millier d'habitants qui s'est lancée il y a treize ans dans les énergies renouvelables et qui, aujourd'hui, produit 20 fois sa propre consommation d'électricité grâce au vent, au solaire et au biogaz. La région du Harz, dans laquelle se trouve le village de Dardesheim, prévoit, d'ici quelques années, de recourir exclusivement aux énergies renouvelables pour ses 250 000 habitants (équivalent de notre département).

Et nous que faisons-nous ? Ne sommes-nous pas capable de prendre cette voie ?

Un groupe de réflexion s'est constitué au sein des élus communautaires ; je suppose qu'il y a des gens très motivés dans ce groupe ; il faut donc le faire vivre. Dans un premier temps, pourquoi ne pas contacter des collectivités qui se sont engagées afin de comprendre la voie qu'elles ont prise ; faire venir leurs présidents, la maire de Montdidier qui est prête à venir en Berry nous dire son engagement (j'ai eu l'occasion de lui parler), des élus capables de nous parler de leurs expériences et surtout de leurs réussites, etc. Tout cela afin d'alimenter notre réflexion et de travailler sur des projets.

La production d'EnR, intelligemment comprise, est une belle opportunité économique ; elle contribuera au dynamisme économique de nos territoires, de nos entreprises et de nos artisans ; et si une partie des machines ne sont pas construites sur place, l'implantation, l'entretien et les revenus fiscaux sont locaux.

Qui plus est, si, à l'image de la Communauté de Communes d'Issoudun les projets pouvaient déboucher sur la création d'une Société d'Économie Mixte (SEM) dans laquelle les collectivités – et en particulier notre Communautés de commune, seraient majoritaires, d'autres revenus s'ajouteraient aux revenus fiscaux : des revenus générés par le vent qui passe sur nos territoires (pour reprendre une phrase d'un maire engagé dans les EnR, je dirais « le vent qui souffle sur nos territoires appartient à ses habitants ») et qui resteront dans nos territoires pour des investissements pouvant être consacrés à la décroissance énergétique, à l'efficacité énergétique tout en refaisant vivre tout un tissu d'entreprises non délocalisables. »

A l'issue de son intervention, Pierre MORIZET propose de réunir le groupe de travail qui s'était constitué et propose de faire venir sur notre territoire des élus qui ont des expériences similaires. Le groupe de travail est composé de Roland CAILLAUD, Daniel CHAMPIGNY, Jean-Louis CHEZEAUX (St Aigny), Gérard DEFEZ, Christian DENIS, Robert DUMAS, Annick GOMBERT, Dominique HERVO, Jean-Marc HUBART, Michel LIAUDOIS, Isabelle MATHE, Pierre MORIZET, Isabelle MATHE, Frédéric STERVINO, Jacques TISSIER, Edith VACHAUD.

Le Président qui se propose aussi de participer autant qu'il le pourra rappelle les différentes actions que la Communauté de Communes a déjà initiées : elle essaie de déterminer actuellement par des études le potentiel hydroélectrique des cours d'eau, elle a montré son intérêt pour le photovoltaïque en cédant un terrain à une société pour qu'elle y installe des panneaux, en étudiant la possibilité de toitures sur les écoles de la ville basse au Blanc, elle a intégré des normes environnementales dans ses constructions neuves : le centre de loisirs de Fontgombault, les logements de Nuret et de Thenay en sont des exemples Et elle a décidé récemment de faire faire un diagnostic de performance énergétique des ses bâtiments. Depuis 2000 et de façon continue elle procède à une gestion douce des espaces avec l'équipe verte à qui Indre Nature a d'ailleurs décerné une distinction. Cette équipe a dans ses missions principales l'entretien des berges, mais elle a été amenée à participer à l'entretien de pelouses calcicoles, à la mise en état du sentier de l'eau de Saint-Aigny. Dans la compétence scolaire, la collectivité a développé en lien avec les équipes pédagogiques une sensibilisation à l'environnement, au tri et un recours aux circuits courts et produits de qualité notamment dans les restaurants scolaires. Le Président propose de peut-être essayer de dégager une politique plus globale et de définir une sorte d'agenda 21 pour les années qui viennent

RIP 36

Le Conseil Communautaire désigne Messieurs Michel LIAUDOIS (titulaire) et Thierry BERNARD (suppléant) pour représenter la collectivité au sein du RIP 36.

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Communautaire donne son accord pour des augmentations de temps de travail pour des agents qui font régulièrement des heures complémentaires ; à la création d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe suite à la réussite d'un agent à un examen professionnel et à la création d'un poste d'adjoint du patrimoine pour un agent dont le contrat aidé se termine.

Commission Appel d'Offres : Elle est modifiée comme suit : Président : Serge DENYS, membres titulaires : Thierry BERNARD, Gérard DEFEZ, Roland CAILLAUD, Michel LIAUDOIS, Jacques TISSIER et membres suppléants : Daniel CHAMPIGNY, Alain JACQUET, René BERNARD, Gérard BLANCHARD, Claude MERIOT.

Indemnité du Trésorier : Le Conseil Communautaire par 24 voix pour et 8 abstentions décide d'accorder un acompte sur l'indemnité de conseil à Monsieur Xavier SAVARY, Trésorier d'un montant net de 5397,09 €.

Multi-accueil de Pouligny Saint Pierre : Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuvent le projet d'établissement et le règlement de fonctionnement du multi-accueil de Pouligny-Saint-Pierre.

Réseau de chaleur : Le Conseil Communautaire par 31 voix pour et 1 abstention fixe les durées d'amortissement du budget annexe « réseau de chaleur » à 20 ans pour la chaudière et 50 ans pour les réseaux.

Logements Sacierges : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, demande à l'Etat de bien vouloir annuler les subventions PLUS qu'il avait accordées pour les projets de logements à Sacierges St Martin.

Contrat territorial de rivière : Il y a deux dossiers : la Creuse et l'hydroélectricité et la question de l'Anglin. Il y a quelques mois avec le SDEI et le cabinet Hydrocop qui travaille pour le syndicat d'énergie de la Vienne (Sergie) la CDC a lancé l'idée d'évaluer le potentiel hydroélectrique de la rivière Creuse. Une première réunion à Pouligny avait conforté la collectivité dans cette idée et le cabinet devait fournir une étude sur ce potentiel. Pendant quelques mois, rien ne s'est passé car il avait été décidé entre temps d'étendre l'étude jusqu'à la confluence de la Creuse avec la Vienne avec la prise en compte du barrage de Descartes qui représente à lui seul la moitié du potentiel de la Creuse dans sa traversée de l'Indre.

Puis, une réunion a eu lieu récemment à Pouligny où l'ingénieur d'Hydrocop a présenté l'étude en présence du président de la SDEI, des élus de l'Indre et Loire, du directeur du SDEI. Cette étude sera officiellement adressée à la CDC mais il est possible de dégager l'idée générale qu'il ne faut pas se battre pour chaque seuil (sauf pour celui de St Aigny qui est lancé). Il faut faire vivre un projet global économique fondé sur l'hydroélectricité, le tourisme halieutique, sportif ...

Pour Hydrocop, il ne peut être question de mettre une centrale sur chacun des 20 seuils mais d'en privilégier quelques uns, les autres servant de variable d'ajustement. Cela veut dire que certains très détériorés pourront être effacés, d'autres abaissés, d'autres relevés pour assurer la continuité écologique. Il y a un vrai potentiel capable d'alimenter en énergie électrique environ 2 000 foyers.

Il faut maintenant faire le lien avec le contrat territorial de rivière que le PNR Brenne veut engager. Le Président Alain PASQUER propose

- d'adresser cette étude au PNR en demandant que ce projet global de valorisation économique soit pris en compte dans le CTR ;
- de s'appuyer sur le SDEI qui envisage la création d'une SEM pour porter la maîtrise d'ouvrage et le fonctionnement des équipements ;
- d'indiquer ces projets SDEI SEM au PNR.

Par ailleurs, le SDEI et Hydrocop vont compléter la première étude par une étude de faisabilité économique.

La question de l'Anglin : Le Président rappelle que sur le territoire communautaire 3 CTR sont proposés : la Creuse (Suin) en partie par le PNR, la Bouzanne en partie par le Syndicat existant et l'Anglin (que le Syndicat de l'Anglin souhaiterait mener).

Certaines communes du territoire communautaire sont traversées par l'Anglin ou par l'Anglin et la Creuse. Il se trouve que la CDC a une compétence partielle sur les cours d'eau. Il paraît donc normal que la CDC participe financièrement à l'étude Creuse-Suin portée par le PNR. Cette participation serait de l'ordre de 9 000 € et le Président propose que ce soit la CDC qui assume cette charge à la place des communes.

Monsieur De Tristan, Président du Syndicat de l'Anglin a pris contact avec le Président de la CDC, s'agissant sans doute d'une éventuelle participation financière au coût de l'étude du CTR de l'Anglin.

Sur le principe, il faudra probablement adopter la même attitude que pour la Creuse. Cependant, lors de la réunion du 4 juillet, les maires des communes concernées, la commission Creuse et le PNR ont décidé de définir une position claire. En effet, ce syndicat connaît des difficultés, le vote de son budget a été repoussé, 5 communes sur les 10 qui le composent ont demandé leur retrait et il n'est pas certain que les statuts du syndicat lui permettent de lancer un CTR.

Aussi, le Conseil Communautaire charge-t-il le Président de la CDC d'interroger Monsieur le Préfet sur cette situation et lui demande de ne donner aucune suite pour le moment aux éventuelles sollicitations.

Répartition de l'actif du RPI Rosnay Migné. Le Syndicat a été dissous. Il présentait un résultat de clôture de 4 754,12 € pur 49 élèves. Le Comité Syndical dans sa séance du 4 mars 2013 a approuvé la répartition de l'actif entre les deux Communautés de Communes (Brenne Val de Creuse et Cœur de Brenne) au prorata du nombre d'élèves, ce qui ferait 2 231,46 € pour Cœur de Brenne et 2 522,66 € pour Brenne Val de Creuse. Le Conseil Communautaire à l'unanimité approuve cette répartition.

Relais BIJ : Le Conseil Communautaire à l'unanimité décide d'accorder une subvention de 4 900 €.

Terrains de l'Aboux : Le Conseil communautaire donne son accord pour la signature d'un bail emphytéotique de 20 ans. Ce terrain devrait permettre de proposer des activités notamment de loisirs. Le Président Alain PASQUER propose que les élus de cette partie du territoire se réunisse pour faire des propositions de projets.

Projet usine méthanisation à Scoury

La commune de Ciron et l'association « Méthanisation Brenne élevage » ont sollicité la Communauté de Communes Brenne Val de Creuse afin d'étudier la construction d'une unité de méthanisation sur le site de Scoury, au nord ouest du nouvel ensemble immobilier de la Stéarinerie DUBOIS.

L'association « méthanisation Brenne élevage » a été créée en fin d'année 2009 regroupant un collectif d'agriculteurs, d'industriels de la chimie verte et de l'agro-alimentaire sur la valorisation énergétique des coproduits (matière créée au cours du même processus de fabrication et en même temps que le produit principal. Ex : fumiers, lisiers, petit lait, graisse abattoir, déchet poisson ...).

Dans un premier temps, les produits entrant seront composés essentiellement d'effluents d'élevage et l'énergie produite sous forme de biogaz sera injectée dans le réseau G.R.D.F puis avec le développement de l'activité, une installation de cogénération permettrait de transformer le gaz en électricité et de valoriser la chaleur dans une installation de déshydratation.

Intérêts et enjeux du projet :

- Valorisation et optimisation des gisements effluents d'élevage pour la fertilisation des terres (15 000 T : fumiers, lisiers ...)
- Mise en synergie du secteur industriel local et de l'agriculture (Stéarinerie DUBOIS, Fish Brenne, SOMEVIA, Poitouaine, KREMER, agriculteurs locaux ...)
- Création de valeur ajoutée pour les produits agricoles et/ou industriels
- Renforcement de l'activité économique sur notre territoire
- Création de nouvelles filières

Une S.A.S au capital de 700 000 € regroupant les acteurs locaux va être créée afin d'assurer l'exploitation du site.

L'intervention de la Communauté de Communes Brenne Val de Creuse se situe essentiellement sur la partie immobilière (clos et couvert). L'ensemble du processus sera investi par la société d'exploitation (somme estimée à 3,5 millions d'euros).

La Communauté de Communes Brenne-Val de Creuse en portant l'investissement immobilier de cette opération, peut soutenir l'installation de cette structure. Il est important de préciser que l'implantation de cette entreprise va permettre la création de 2 emplois à plein temps pour la partie exploitation et 2 emplois à plein temps pour la partie logistique.

Le montage de l'opération consiste en la réalisation de la maîtrise d'ouvrage par la C.D.C Brenne Val de creuse. Ensuite, la C.D.C louera l'ensemble immobilier à la future S.A.S d'exploitation sous forme d'un contrat de bail commercial 3/6/9 qui sera signé entre les parties. Le montant du loyer estimatif est de 4 615 € H.T.

Une présentation du projet effectuée par Messieurs Christian GLEIZES et Geoffroy VIGNES sera proposée lors d'un prochain conseil communautaire.